

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

<p>DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES AFFAIRES JURIDIQUES</p> <p>****</p> <p>Bureau de la réglementation et des élections</p>	<p>ARRÊTÉ n° HC / 477 / DIRAJ / BRE / du 22 avril 2015</p> <p>modifiant l'arrêté n° HC/459/DIRAJ/BRE du 17 avril 2015 fixant la liste des candidats et des remplaçants pour le premier tour des élections sénatoriales du dimanche 3 mai 2015</p>
--	--

**LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 52-12, L.O. 136-1 et R. 152 ;

Vu le décret n° 2015-237 du 2 mars 2015 portant convocation du collège électoral pour l'élection de deux sénateurs de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° HC/459/DIRAJ/BRE du 17 avril 2015 fixant la liste des candidats et des remplaçants pour le premier tour des élections sénatoriales du dimanche 3 mai 2015 ;

Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2015-4922 SEN du 22 avril 2015 déclarant M. Gustave HEITAA inéligible pour une durée de trois ans ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat de la République,

A R R Ê T E

Article 1^{er} : La liste des candidats pour le premier tour des élections sénatoriales, qui auront lieu le dimanche 3 mai 2015, est fixée comme suit :

<u>N°</u>	<u>TITULAIRE</u>	<u>REMPLAÇANT</u>	<u>LISTE ou CANDIDATURE ISOLEE</u>
1	M. Vincent DUBOIS	Mme Rosalie ORBECK	Liste « TAHOERAA HUIRAATIRA »
2	Mme Teura IRITI	M. Marcelin LISAN	
3	M. Nuihau LAUREY	Mme Teapehu TEAHE	Liste « TAPURA HUIRAATIRA – L'avenir avec les communes »
4	Mme Lana TETUANUI	M. Michel BUIILLARD	
5	M. Richard TUHEIAVA	Mme Frangélica BOURGEOIS	Candidature isolée
6	M. Tauhiti NENA	Mme Mihihana PORLIER	Liste « TAPURA AMUI »
7	M. Jacky BRYANT	Mme Joana HAUATA	

Article 2 : L'ordre des candidats fixé par le présent arrêté est celui qui devra être retenu pour l'ensemble des opérations du scrutin.

Article 3 : L'arrêté n° HC/459/DIRAJ/BRE du 17 avril 2015 fixant la liste des candidats et des remplaçants pour le premier tour des élections sénatoriales du dimanche 3 mai 2015 est abrogé.

Article 4 : Conformément aux dispositions de l'article R. 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre le présent arrêté, dans un délai de 3 mois courant à compter de la date de sa publication.

Article 5 : Le secrétaire général du haut-commissariat de la République et le président du bureau du collège électoral, président du tribunal de première instance, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel de la Polynésie française*.

Pour le Haut-Commissaire
par délégation
le Secrétaire Général
du Haut-Commissariat



Gilles CANTAT

